

Nombre de membres en exercice: 5		Séance du 11 juin 2020
Présents : 4		L'an deux mille vingt et le onze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Pierre PANTANELLA, Raymond FABREGUES, Nicolas GALIERES, Isabelle MAILHE
Votants: 5		Représentés: Corinne CAMBEFORT par Isabelle MAILHE
		Excuses:
		Absents:
		Secrétaire de séance:

Objet: Vote de crédits supplémentaires - eau - saint rome de cernon - DE 2020 032

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	6.00	
7011	Eau		6.00
TOTAL :		6.00	6.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		6.00
1391 (040)	Subventions d'équipement		-6.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		6.00	6.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - st rome cernon - DE 2020 033

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678	Autres charges exceptionnelles	5000.00	
752	Revenus des immeubles		5000.00
TOTAL :		5000.00	5000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		5000.00	5000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: ACTES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS
-Nouvelle Ecole 3 Avenue de la Gare - DE 2020 034**

VU les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906, par l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 et le décret n°70-492 du 11 juin 1970 ;

VU le décret n°67-886 du 6 octobre 1967 ;

VU le projet de convention de servitudes et le plan annexé ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention à intervenir entre ENEDIS et la Commune sur la parcelle communale cadastrée section **AE 786** ; dans le cadre de la modification du réseau Monsieur le Maire expose le plan foncier ainsi que les principales caractéristiques de la servitude projetée.

Ôuï cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention de servitudes ENEDIS à la **nouvelle école 3 Avenue de la Gare** et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Objet: AUTORISATION SIGNATURE BAIL COMMERCIAL COMMUNE A PHARMACIE DES CAVES -
DE 2020 035**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un permis de construire a été accordé le 23 décembre 2019 pour la construction d'une pharmacie Place de la Passade.

Monsieur le Maire donne lecture du présent bail.

Le conseil municipal, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré, se prononce en la faveur de la délibération proposée :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

et autorise Monsieur le maire à signer le présent bail et tous documents afférents à cette affaire.

Objet: PLAN DE FINANCEMENT CANTINE INTERGENERATIONELLE - DE 2020 036

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la construction d'une cantine intergénérationnelle sur un terrain communal. Le montant de cette opération se monte à **232 863,45 € HT.**

Dépense		Recettes	
lot 1	26 941,90 €	DETR 40,00%	77 423,71 €
lot 2	47 759,55 €	30,00% Région	69 859,03 €
lot 3	13 964,93 €	Com Com 1,72%	4 000,00 €
lot 4	2 575,01 €	DEPARTEMENT 15,32%	25 000,00 €
lot 5	2 955,48 €		
lot 6	4 972,32 €		
lot 7	26 191,34 €		
lot 9	1 095,19 €		

lot 15	16 692,00 €		
lot 16	12 240,00 €		
Total Travaux HT	155 387,72 €	Total Subvention	176 282,74 €
Matériel cuisine	49 976,99 €		
MO	12 385,00 €		
Contrôle technique	1 575,00 €		
Coordonnateur sécurité	500,00 €		
Assistance MO	1 950,00 €		
Honoraires, études	16 410,00 €		
H.T.	221 774,71 €		
Imprévus 5,00%	11 088,74 €		
T.H.T.	232 863,45 €	Autofinancement	56 580,70 €
T.V.A.	46 572,69 €		
TTC	279 436,13 €	Total	279 436,13 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget, autorise le maire à solliciter toutes les subventions et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Objet: VENTE D'UN CHEMIN RURAL - LE BOURG - DE 2020 037

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie a reçu une demande d'un particulier qui souhaite acquérir un chemin rural qui dessert les parcelles AI n°164-218-163.

Compte tenu que les parcelles AI n°164 et 218 sont propriétés du demandeur et que la parcelle AI n°163 est desservie par un autre accès, la demande de cette personne peut être prise en considération.

Ce chemin se trouve sur le plan cadastral dont une copie figure en annexe.
Le prix est fixé à 2.00€ le m² et les frais sont à la charge du futur acquéreur.

Cette opération nécessite une enquête publique.

Après délibération, le conseil municipal, a décidé :

-d'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure pour la vente de ce chemin rural et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et de procéder à l'enquête publique.